



ARRETE N° 070-2023
REGLEMENTANT LA CIRCULATION
Route de Lesvaux

Du 29 mars au 07 Avril 2023 inclus

Le Maire,

VU le Code de la route, article R.37.1,

VU le Code pénal, article R.26. 15e et 29,

VU le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur le territoire de la Commune de Féternes,

Pour permettre des travaux de : Raccordement AEP-EP-EU

ARRETE :

Article 1er : Du 29/03/2023 au 07/04/2023 inclus, la circulation de tous les véhicules empruntant la route de Lesvaux, sera interdite.

Article 2 : L'entreprise SARL Hervé Michoud TP, sera tenu de mettre en place et d'entretenir, sous sa responsabilité, la signalisation appropriée à l'état du chantier (panneaux, feux ...).

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'entreprise SARL Hervé Michoud TP
- CCPEVA
- M. le Chef de la Gendarmerie d'EVIAN-LES-BAINS
- M. le Chef du Groupement du Chablais du S.D.I.S

Féternes, le 29/03/2023

Cyprien Tournier
4ème Adjoint en charge de la voirie

